

## CONSEIL DE QUARTIER « CENTRE VILLE-PETIT VAL »

### Jeudi 18 juin 2015

#### Membres du Conseil de quartier :

Ville de Sucy-en-Brie

Présidente : Laurence WESTPHAL

Co-président : David CARDOSO

Cabinet du Maire : David PERRE – Olivier CLODONG

Administration : Christophe ABRAHAM (Direction de l'Aménagement, de l'Education et du Développement durable) – Marc GROSJEAN (Responsable Infrastructures des Services Techniques) – Véronique PHANSAVATH (Chef de la Police municipale) - Nathalie BARISIEN (secrétaire de séance)

Présence d'Anne-Marie BOURDINAUD (Conseillère municipale en charge de la Mobilité urbaine et Numérique) pour le point sur la mise en place de la zone 20.

#### Collège des habitants

Présents : V. BALLET, F. BRAND, D. DUPONT, C. GAILLARD, JC HUBERT, S. JOUFFREAU, F. LAVIALLE, JF LEONARDI, M. LETELLIER, C. LOTERIE, A. THEVENOT

Absents excusés : JC. DECONNINCK, JP. DUPUY, S. HAGUET

#### Collège des institutionnels

Présents : D. MOREAU, A. BERGERO, M. GUIDI, P. POUBEAU

Absents excusés : M. DUBOIS, F. BARON

Ordre du jour du conseil :

- Installation du Conseil de quartier
- Signature de la charte de fonctionnement
- Définition du calendrier des Conseils de quartier
- Point sur la mise en place d'une zone 20 kms/heure (dite « zone de rencontre ») au niveau des rues du centre ancien
- Point sur les travaux de géothermie situés à l'arrière du Château
- Information sur le dispositif « ville vigilante »
- Sujets à inscrire à l'ordre du jour pour la prochaine réunion

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS
<p><b>Installation du Conseil de quartier</b> Laurence Westphal</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Westphal ouvre la séance.</li><li>- Remercie les membres pour leur présence.</li><li>- Rappelle que la création des Conseils de quartier s'inscrit dans une démarche de démocratie participative initiée par Madame le Maire de Sucy. En 2008, trois conseils de quartier étaient créés : Gare – Centre Ville et Fosse rouge/Cité verte/Monrois. En 2014, au vu du vif intérêt suscité, le Maire s'est engagée à créer 3 nouveaux Conseils pour couvrir l'intégralité du territoire communal : Bruyères – Noyers/Grand Val/Berges et Plateau/Fort/Fontaine de Villiers.</li><li>- Objectifs du Conseil de quartier : favoriser la concertation et les échanges d'informations entre les habitants et la municipalité ; favoriser le rapprochement des habitants et des décideurs locaux ; faire participer les habitants à la vie de leur quartier ; favoriser la communication et l'écoute mutuelle entre les habitants, les associations et les commerces d'un même quartier. Organe consultatif et non décisionnel. Les décisions sont prises par le Conseil municipal.</li><li>- Installation du nouveau Conseil de quartier : tour de table, présentation des collègues « habitants » et « institutionnels », du Président, co-président et de l'équipe administrative.</li></ul>

<p><b>Signature de la charte de fonctionnement</b> Laurence Westphal</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Westphal indique que le fonctionnement des Conseils de quartier est régi par une Charte.</li> <li>- La Charte constitue en quelque sorte le règlement interne des Conseils de quartier et définit leurs modalités de fonctionnement : composition du bureau, organisation des séances, règles de bonne conduite...</li> <li>- Signature de la Charte par les membres présents.</li> <li>- Précision : les séances sont enregistrées et donneront lieu à un compte rendu synthétique (relevé de propositions, d'avis, de suggestions).</li> <li>- Diffusion des comptes rendus : par courriel ou par courrier et disponibles sur le site internet de la Ville dans une rubrique spécifique « Conseils de quartier » en cours de création.</li> <li>- Des réunions thématiques et transversales peuvent avoir lieu sur des affaires concernant le quartier et/ou la Ville.</li> <li>- Signature de la charte par les participants présents.</li> </ul>
<p><b>Définition du calendrier des Conseils de quartier</b> Laurence Westphal</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquence : environ 1 réunion par trimestre.</li> <li>- Prochain Conseil : fin septembre/début octobre 2015 (date à préciser), de préférence le jeudi à 20h00, hors vacances scolaires.</li> </ul>
<p><b>Point sur la mise en place d'une zone 20 kms/heure au niveau des rues du centre ancien</b> Anne-Marie Bourdinaud</p>	<p>La mise en place de la zone 20, décidée dans le cadre de l'Agenda 21, est pilotée en concertation avec Sandrine Felgines, Conseillère municipale en charge du Développement durable, et s'inscrit dans le Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables.</p> <p>L'objectif de la zone 20 consiste à faire cohabiter les piétons, les vélos et les automobilistes. Elle est pour l'instant limitée au centre-ville et le périmètre envisagé est le suivant : les rues du Moutier, de Vesvres, de Brévannes, de la Porte, Guy Mocquet, ainsi que la place de l'Eglise.</p>

Dans cette zone, tous les véhicules sont limités à 20 kms/heure, les vélos peuvent prendre les routes dans les deux sens, sachant que les piétons sont prioritaires sur les cyclistes, qui eux-mêmes sont prioritaires sur les automobilistes.

L'objectif est aussi de développer le commerce local et de pouvoir déambuler dans une zone de convivialité et dans le respect de chacun. Une signalétique va être installée afin de prévenir piétons, cyclistes et automobilistes. La mise en place est prévue au 1<sup>er</sup> juillet.

*Un membre du Conseil : ce concept existe-t-il dans d'autres communes ?*

*Mme Bourdinaud : la zone 20 est encadrée par des textes précis et réglementaires. Elle existe déjà dans plusieurs communes et ne pose pas de problèmes.*

*Un membre du Conseil : en pratique, la vitesse n'est pas forcément respectée. Ne faut-il mettre des poteaux qui symbolisent des voies piétonnes ou réaménager les accessoires de mobilier urbain ? Ne faut-il pas aussi réfléchir aux heures de circulation rue du Moutier qui est plus utilisée lorsque la rue du Temple est engorgée ?*

*Un membre du Conseil : au rond-point de la rue Albert Pleuvry, il arrive que des voitures descendent la rue en sens interdit. Idem au niveau de la rue de Brévannes. Ne faudrait-il pas renforcer la signalisation ?*

*Un membre du Conseil : on peut aussi déplorer la vitesse excessive de certains automobilistes rue Pierre Séward remontant à partir du rond-point. Il faudra en tenir compte lors de la mise en place de la zone 20.*

	<p><i>Mme Bourdinaud rassure les participants en insistant sur le fait qu'il y aura une signalisation très visible à l'entrée de la rue de Vesvres, au carrefour de la rue des Remparts/Brévannes ainsi que rue de Boissy au niveau de l'Espace Départemental des Solidarités.</i></p>
<p><b>Point sur les travaux de géothermie situés à l'arrière du Château</b> Marc Grosjean</p>	<p>Les travaux vont débuter dans les prochains jours et dureront jusqu'à la fin août. C'est la société Sogesub, délégataire de service public, qui est en charge de la gestion du puits de captage qui alimente en géothermie un certain nombre de logements et d'équipements. Les travaux concernent une remise à niveau de puits injecteurs qui sont encrassés et gênent la bonne performance du réseau de chaleur.</p> <p>Les opérations se dérouleront en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyage des puits injecteurs,</li> <li>- Remplacement des tuyauteries entre les puits injecteurs et la centrale,</li> <li>- Remplacement de la pompe du puits producteur.</li> </ul> <p>Les premiers travaux de curage des 2 puits encrassés seront réalisés en laissant toujours un puits de libre.</p> <p>D'autres travaux auront lieu entre les têtes de puits et la centrale afin de remplacer les tuyauteries actuelles qui ne permettant plus de réinjecter le débit maximum, la pression permise par ces dernières étant trop faible.</p> <p>Autre élément à remplacer pour retrouver les performances maximum de débit (250m<sup>3</sup>/heure) : la pompe exhaurante du puits producteur. La canalisation reliant cette station de puisage à la station de géothermie sera remplacée par une de diamètre supérieur.</p> <p>Par ailleurs, la machine utilisée est électrique, donc moins bruyante. Des murs anti-bruit seront également posés autour des sources les plus importantes. L'emprise du chantier correspond aux deux tiers de l'esplanade du Château.</p>

	<p><i>Un membre du Conseil : qui va supporter les coûts de ces travaux ?</i></p> <p><i>Mme Westphal : les travaux et la maintenance sont à la charge du concessionnaire Sogesub. Il n’y aura aucune répercussion sur les usagers. Lors d’un prochain Conseil de quartier, le sujet pourra être développé en termes plus techniques.</i></p>
<p><b>Information sur le dispositif « Ville vigilante »</b> David Perre Véronique Phansavath</p>	<p>Dispositif présenté au Conseil Municipal du 29 juin 2015. Il repose sur la base du volontariat des habitants du quartier. La Ville de Sucy est globalement plus sûre que beaucoup d’autres mais doit malgré tout faire face à des cambriolages, des dégradations de véhicules, et des vols à la roulotte. La topologie de la Ville est particulière, la commune est la plus étendue du Val-de-Marne ramenée au nombre d’habitants. Elle est très pavillonnaire et propice à ce type de délinquance. Il est difficile de couvrir la Ville en moyens humains, même avec une Police municipale organisée. La Municipalité a donc mis en place plusieurs outils, notamment des caméras de vidéo-protection à des endroits spécifiques. Il n’est bien sûr pas envisageable de couvrir ainsi tout le territoire.</p> <p>Il est rappelé que la sécurité est une compétence de l’Etat, la Ville n’intervenant qu’en second plan. Le Maire n’a aucune relation hiérarchique avec la Police Nationale mais elle a autorité sur la Police municipale.</p> <p>Outre la mise en place de caméras, la ville s’est dotée d’une brigade équestre qui semble être une bonne réponse dans les parcs, zones pavillonnaires, sentiers, forêts... Elle trouve toute son utilité dans ces secteurs.</p> <p>La Ville souhaite également faire appel au civisme et à la citoyenneté de chacun en complément de ces dispositifs. Il en est ainsi du dispositif « Ville-vigilante » que la municipalité propose de mettre en place.</p> <p>Ce dispositif consiste à créer un réseau d’habitants, sur la base du</p>

volontariat, formés par la Police municipale pour assurer une surveillance dans leur secteur, dans leur rue. Ils pourront conseiller leurs voisins sur les règles de prudence à respecter et auront pour vocation de donner l'alerte en cas de besoin.

Il s'agit aussi de faire un lien avec ses voisins dans le respect de la vie privée de chacun.

Une charte est prévue pour poser le cadre et donnera lieu à une signature par chaque référent.

- Choix du référent : chaque référent sera « confirmé » après étude de sa candidature (nécessité d'un casier judiciaire vierge).
- Constitution du maillage : le développement du réseau de référents se réalisera petit à petit.
- Rôle du référent : être vigilant et faire remonter des informations à la Police municipale qui elle-même relayera à la Police nationale.
- Mise en place dès l'été après approbation du Conseil municipal.
- Mise en place d'une signalétique (communication sur site type panneaux) aux entrées du quartier participant à l'opération.
- Dépenses : les dépenses de communication seront prises en charge par la Ville.

Ce dispositif est régi par une convention entre le Préfet du Val-de-Marne et Madame le Maire de Sucy-en-Brie, qui précise les modalités de mise en œuvre. Plusieurs candidats se sont déjà fait connaître pour tenir le rôle de référent dans certaines rues.

**Le dispositif « ville vigilante » a été adopté lors du dernier Conseil municipal du 29 juin.**

**La Ville est désormais en attente de la signature par le Préfet de la Convention de mise en place du projet.**

<p><b>Point sur la Fibre optique Lot 1 au centre ville</b> Anne-Marie Bourdinaud</p>	<p>Seule une partie du centre-ville est couverte par le lot 1, le Clos de Pacy et le Petit Val n'en faisant pas partie. Le lot 2 représente tout le quartier des Bruyères et la Cité verte. Le lot 3 n'est pas encore connu. Des informations sont consultables sur le site internet de la Ville, actualisé régulièrement, dans la rubrique « Dossier Fibre ». Il est rappelé que certaines copropriétés n'ont pas encore voté en assemblée générale le principe de raccordement et la signature d'une convention est indispensable pour l'installation de la fibre optique.</p>
<p><b>Sujets à inscrire à l'ordre du jour pour la prochaine réunion</b> Laurence Westphal</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stationnement en général (stationnement minute non respecté, épaves de véhicules),</li> <li>- Incivilités Parc Montaleau (rodéo de 2 roues, aire de jeux détériorée),</li> <li>- Points durs de circulation,</li> <li>- Circulation aux abords de l'école du Centre et Petit Val aux heures de pointes et modification de l'entrée de l'école du Centre sur le parking de la demi-lune,</li> <li>- Grenier à grain rue de Brévannes,</li> <li>- Projet d'urbanisme et relance des commerces du centre-ville, y compris la placette du Clos de Pacy,</li> <li>- Développement des commerces de Sucy,</li> <li>- Voirie autour de la rue du Clos de Ville et de la rue des Remparts (trottoirs non goudronnés).</li> </ul>

Madame Laurence Westphal prend bonne note des suggestions de sujets à inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil de quartier, remercie les participants et lève la séance.